

Règlement particulier concernant le concours & l'examen (24-25) donnant accès à la sélection interuniversitaire menant aux études de master de spécialisation en médecine pour l'année académique 2025-2026

Médecine physique et de réadaptation

Table des matières

1.	La candidature	3
2.	Sélection et évaluation.....	3
2.1	Le stage pré-concours/pré-examen.....	3
	Les lieux de stages.....	3
	Modalités de répartition des stagiaires	4
	Méthode d'évaluation des stages pré-concours/pré-examen.....	4
2.2	L'épreuve	4
2.2.1	Description	4
2.2.2	Spécificité propre à l'épreuve : néant.....	5
3.	Composition du jury d'admission au master de spécialisation	6
4.	Annexe : dates et modalités pratiques	7

Préambule

Le présent Règlement particulier relatif au master de spécialisation en **Médecine physique et de réadaptation** (ci-après le Règlement particulier) complète les dispositions du Règlement général relatif au concours d'accès à la sélection interuniversitaire menant aux études de master de spécialisation en médecine pour l'année académique 2025-2026 (ci-après le **Règlement général du concours**) ainsi que du Règlement général relatif à l'examen d'accès à la sélection interuniversitaire menant aux études de master de spécialisation en médecine pour l'année académique 2025-2026 (ci-après le **Règlement général de l'examen**).

Par leur inscription à ce concours ou à l'examen, les candidat·e·s reconnaissent avoir pris connaissance du Règlement général des Études et des Examens de l'UCLouvain, du Règlement général du concours, du Règlement général de l'examen, ainsi que du présent Règlement particulier et acceptent, par avance, les adaptations qui devraient être apportées à ces règlements en cours d'année en vue de rencontrer une modification légale ou réglementaire, quelle qu'en soit la portée.

Le tableau en annexe reprend les dates et les modalités pratiques.

1. La candidature

Après avoir rempli les obligations telles qu'énoncées dans le Règlement général du concours et le Règlement général de l'examen, le·la candidat·e remet à la Présidente du master de spécialisation en **Médecine physique et de réadaptation** (ci-après la Présidente) un dossier comprenant :

- Un CV (avec coordonnées complètes et adresse mail « student.uclouvain.be »)
- Une photo d'identité
- Une lettre de motivation

2. Sélection et évaluation

2.1 Le stage pré-concours/pré-examen.

Le stage pré- concours/pré-examen se déroule durant le deuxième quadrimestre de l'année académique.

Les lieux de stages.

La Présidente est la seule habilitée à déterminer les lieux de stages reconnus pour cette spécialité. Chaque année, elle communique cette liste à l'Administration des stages (ci-après le STAC).

Cette liste (susceptible de modification) est disponible sur le site intranet de l'École de médecine à l'adresse suivante après identification (copier-coller le lien dans une nouvelle fenêtre) :

<https://www.uclouvain.be/fr/facultes/mede/med/restricted/reglements>

Modalités de répartition des stagiaires

Les modalités de répartition des stagiaires sont déterminées par la Présidente.

Le STAC se charge de l'organisation du stage pré-concours pour les étudiants-es de fin de 2^{ème} cycle de médecine, en ce compris les étudiant-e-s de fin de 2^{ème} cycle des autres universités belges qui présentent leur concours à l'UCLouvain.

Les autres candidat-e-s au concours ainsi que les candidat-e-s à l'examen seront contacté-e-s par la Présidente afin de déterminer les dispositions pratiques relatives à leur lieu de stage.

Attention : aucun stage ne peut être encadré et/ou évalué par un-e parent-e ou un-e proche (jusqu'au 4^{ème} degré) du.de la candidat-e.

Méthode d'évaluation des stages pré-concours/pré-examen

Les méthodes d'évaluation du stage pré-concours sont reprises aux points B (partie 2) et E.1. a du Règlement général du concours.

Les méthodes d'évaluation du stage pré-examen sont reprises au point E. 1. a du Règlement général de l'examen.

Durant le stage pré-concours et le stage pré-examen, seront notamment pris en compte pour l'évaluation :

- Le caractère d'intégration du.de la stagiaire dans l'équipe
- L'intérêt et la motivation du.de la stagiaire pour l'étude de la Médecine Physique et de Réadaptation
- L'investissement personnel du.de la stagiaire lors du stage
- La participation aux staffs et cours destinés aux assistant.e-s.

2.2 L'épreuve

2.2.1 Description

Cette épreuve, vise à réaliser :

- L'évaluation des connaissances de base et des capacités médicales
- L'évaluation des motivations pour la spécialité envisagée.

Candidat.es au concours

L'épreuve compte pour 30 points.

Elle se déroulera selon les modalités suivantes :

- **Partie 1 : épreuve écrite : 12.5 points**

Description : Examen écrit sur divers aspects théoriques de la spécialité – une liste des matières à connaître est disponible auprès de la Prof. Anne Berquin.

L'absence de présentation à cette partie de l'épreuve, sauf justificatif pour raison médicale et/ou circonstance(s) impérieuse(s), engendre la nullité de la candidature.

- **Partie 2 : épreuve orale : 17.5 points**

Description :

- Examen oral sur une situation clinique fréquente en consultation de MPR : 6.25 points
 - Présentation au jury d'un cas de réadaptation rencontré en stage et d'un approfondissement théorique : 6.25 points
 - Interview évaluant les motivations du/de la candidat.e : 5 points
- L'absence de présentation à cette partie de l'épreuve, sauf justificatif pour raison médicale et/ou circonstance(s) impérieuse(s), engendre la nullité de la candidature.

Candidat.es à l'examen

L'épreuve compte pour 80 points.

Elle se déroulera selon les modalités suivantes :

- **Partie 1 : épreuve écrite : 33 points**

Description : examen écrit sur divers aspects théoriques de la spécialité – une liste des matières à connaître est disponible auprès de la Prof. Anne Berquin.

L'absence de présentation à cette partie de l'épreuve, sauf justificatif pour raison médicale et/ou circonstance(s) impérieuse(s), engendre la nullité de la candidature.

- **Partie 2 : épreuve orale : 47 points**

Description :

- Examen oral sur une situation clinique fréquente en consultation de MPR : 17 points
- Présentation au jury d'un cas de réadaptation rencontré en stage et d'un approfondissement théorique : 17 points
- Interview évaluant les motivations du/de la candidat.e : 13 points

2.2.2 Spécificité propre à l'épreuve : néant

Sur décision de la Présidente, si à l'issue de la phase 1, des places de formation restent disponibles, une seconde phase (ci-après phase 2) pourra être organisée.

La phase 2 éventuelle n'est pas accessible aux candidat.es à l'examen.

Lors de la phase 2, les candidat-es sont autorisé-es à présenter les épreuves, selon les mêmes modalités que pour la phase 1 et pour une seule spécialité.

Attention, les candidat-es ne sont pas autorisé-es à présenter le concours dans la ou les spécialités présentées en phase 1.

Seuls les critères repris ci-dessus sont requis pour participation à la phase 2.

3. Composition du jury d'admission au master de spécialisation

Présidente du master	Prof. A. Berquin
Vice-président du master	Prof. Th. Deltombe
Membres	Prof. T. Lejeune, Prof. G. Stoquart, Dr G. Brands
Membre extérieur	Prof. Isabelle de Brauwer

4. Annexe : dates et modalités pratiques

ACTIONS	MODALITES	DATES
Dépôt de candidature	Dossier à remettre (version papier et électronique en format PDF) : Madame Chantal Verstraete, secrétaire du service de MPR chantal.verstraete@uclouvain.be	Entre le 2 et le 20 mai 2025
Interview de motivation	Interview devant les membres de la commission de sélection	26/6/2025
Épreuve écrite	Examen par QCM et QROC – 2 h	26/6/2025
Épreuve orale	Examen oral sans préparation : discussion d'un cas clinique (15 minutes). Présentation aux membres de la commission de sélection d'un cas clinique de réadaptation et d'un approfondissement théorique (20 minutes).	26/6/2025